



République Française  
Département du Loiret

**Commune de Villemandeur**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 Juillet 2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29                | 25       |                           |

| Vote              |
|-------------------|
| <b>Prend acte</b> |
| Pour :            |
| Contre :          |
| Abstention :      |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 16/07/2026  
Et  
Publication du : 16/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

**Présents** : Mme GANNAT Fanny, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, M. LEFÈVRE Alexis, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

**Excusés avec procuration** : M. DUPORT Jean-François à Mme PASQUET Christine, M. BENNAÏ Farid à M. HÉBERT Yoann, Mme LÉON Peggy à Mme GARNIER Véronique, M. LEFEVRE Stephen à Mme OBRE Béatrice

**A été nommé secrétaire** : M. MARION Philippe

### 2026-063 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire

- **Décision 2026-08 : Délivrance de concession de type case columbarium dans l'espace cinéraire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales n° L 21223-3 et L 2223-13, L 2223-15 et les suivants,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 autorisant par délégation au Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions cimetières,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 04 mars 2025 fixant les tarifs des différentes concessions,

**Vu** le règlement de cimetière en date du 26 septembre 2022 et modifié le 29 avril 2025,

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur TAFU Roland une concession de type funéraire à familiale de type « CASE COLUMBARIUM » pour une durée de 15 années à l'emplacement n° Columbarium 1 case n°1

- **Décision 2026-09 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame MARLIN Michelle une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 30 années à l'emplacement n° NJ-13.

- **Décision 2026-10 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame PASDELOUP Berthe une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 30 années à l'emplacement n° NC-6.

- **Décision 2026-11 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame CREFF Marie-Claire une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 50 années à l'emplacement n° NE-14.

- **Décision 2026-12 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur DE GOYON Aymé une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 30 années à l'emplacement Carré ND emplacement n°23.

- **Décision 2026-13 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame MARIÉ Chantal née BOUTHIELLER une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 50 années à l'emplacement n° NE-36.

- **Décision 2026-14 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur BEAUDOIN Michel une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 50 années à l'emplacement n° NG-37.

- **Décision 2026-15 : Délivrance de concession de type concession case cinéraire dans le columbarium**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame DELAHAYE Marie-Cécile une concession de type case cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 années à l'emplacement caverne n°8.

#### **Décision 2026-16 : Délivrance de concession de type case cinéraire dans le columbarium**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame RENARD Corinne une concession de type cinéraire dans le columbarium pour une durée de 30 années à l'emplacement n° Octogonal n°6 case n°6.

- **Décision 2026-17 : Délivrance de concession de type concession case cinéraire dans le columbarium**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame BRIFOTEAU veuve LEGELEY Renée une concession de type cinéraire dans le columbarium pour une durée de 30 années à l'emplacement n° Octogonal n°3 case n°1.

- **Décision 2026-18 : Délivrance de concession de type case cinéraire dans le columbarium**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur FIEUL Philippe une concession de type cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 années à l'emplacement n° Octogonal n°1 case n°5.

- **Décision 2026-19 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur MERCIER Dominique une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 50 années à l'emplacement Carré n° AD emplacement n°32.

- **Décision 2026-20 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur SAMSON Alain une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 50 années à l'emplacement Carré NH emplacement n°26.

- **Décision 2026-21 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame LEMAIRE Dominique une concession de type funéraire à familiale pour une durée de 30 années à l'emplacement n° Carré AY emplacement n°22.

- **Décision 2026-22 : Délivrance de concession de type case Columbarium dans l'espace cinéraire**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame BONGIBAUT Elisabeth une concession de type case columbarium pour une durée de 30 années à l'emplacement Octogonal n°6 Case n°8.

- **Décision 2026-24 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur ARCHENAULT François une concession de type concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années à l'emplacement Pourtour AY Emplacement n°1.

- **Décision 2026-25 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Madame BIRON Marie France une concession de type concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années à l'emplacement Carré AD Emplacement n°30.

- **Décision 2026-26 : Délivrance de concession de type concession de terrain dans le cimetière communal**

**Le Maire décide** : d'accorder dans le cimetière communal à Monsieur DOUCET Roger une concession de type concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 50 années à l'emplacement Carré AY Emplacement n°2.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/07/2026

 Le Maire,  
Fabry GANNAT

Le Secrétaire de Séance,  
Philippe MARION

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>